

Mairie de Saint-Denis

**DIRECTION DES BATIMENTS ET
DE L'ARCHITECTURE**
S:\OUVERT.CCS.IMCECOLE401

Boîte postale 269
93205 Saint-Denis
cedex
TÉLÉPHONE :
01 49 33 66 66
TÉLÉCOPIE :
01 49 33 69 69
SITE INTERNET :
www.ville-saint-denis.fr

Le Maire de la Ville de Saint-Denis

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment les articles R 143-23 à 143-44

Vu le Procès-Verbal de la visite de la Commission Communale de Sécurité et d'Accessibilité du Vendredi 2 septembre 2022 à 9 h

Sur proposition de la Commission Communale de Sécurité et d'accessibilité

ARRETE

ARTICLE 1ER

- Autorise l'ouverture en date du 2 septembre 2022
IMC Ecole – 276 avenue du Président Wilson – 93210 Saint-Denis La Plaine
- Etablissement de type **R** avec activité secondaire R-N-W de 3^{ème} catégorie

ARTICLE 2

- Le présent arrêté sera notifié dans la forme Administrative à :
- Madame DUSSAUGER, responsable de l'établissement

ARTICLE 3

Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Préfet de la Seine Saint-Denis,

ARTICLE 4

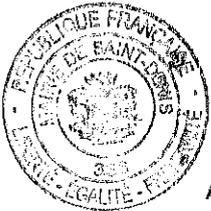
Copie du Présent arrêté sera adressé POUR INFORMATION à :

- Monsieur le Commandant de la 26ème Compagnie de Sapeurs Pompiers de la Caserne de Saint-Denis, Fort de la Briche,
- Madame le Commissaire Divisionnaire de Saint-Denis, en son Hôtel de Police, 10 Avenue Jean Moulin
- Monsieur le Directeur du Laboratoire Central de la Préfecture de Police de Paris,
- DRIEAT à Bobigny, 7 Esplanade Jean Moulin

Fait à Saint-Denis, le
Pour le Maire,
Et par délégation

21 SEP. 2022

Paulie le
21/09/2022



Four copia conforme
C. DAGUENET
Ingénieur Territorial

G. Lopez



BEMEURA
Maire Adjoint
Président de la commission